Département du Var

Arrondissement de TOULON

Canton de SAINT-CYR-SUR-MER

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33
Présents : 28
Représentés : 5

VILLE DE SAINT CYR SUR MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2024– 02 - 19

Séance du 20 février 2024
Diffusée en direct sur la chaine youtube
de la Ville de Saint-Cyr-sur-Mer
****

L'an deux mille vingt quatre, le vingt février,
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-CYR-SUR-MER réuni à l'Espace Provence sur la convocation et sous la présidence de Monsieur le Maire.

Etaient présents : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire
Adjoints : Mesdames GUIROU, SAMAT, VANPEE Messieurs CORDEIL, FERRARA, HERBAUT, JOANNON, LUCIANO.

Conseillers Municipaux **:** Mesdames CIDALE Amandine, GENEVOIS Laura, GIACALONE Sabine, GROC Cynthia, LARLET-LOIR Evelyne, MANOUKIAN Astrid, MONTLAUR Ambre, ORSINI Christine, ROCHE-SANNA Corinne, SZOHR Evelyne, Messieurs BAIXE Bruno, GUEGUEN Yannick, LEPACHELET Jacques, MAUBE Yvan, OLIVIER Dominique, PAMELLE Yohann, ROCHE Jean-Paul, STOPPOLANI Gilles, VALENTIN Jean-Michel.

Etaient représentés :
Adjoint : Madame Chrystelle GOHARD (procuration à Monsieur Louis FERRARA)

Conseillers Municipaux : Madame Mireille NEVIERE-MAESTRONI (procuration à Monsieur Yvan MAUBE), Messieurs AÏSA Olivier (procuration à Monsieur le Maire), Dominique HOCQUET (procuration à Monsieur Gilles STOPPOLANI), PEYRARD Christian (procuration à Monsieur Jean-Paul ROCHE),

<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Yannick GUEGUEN, Secrétaire de séance.

OBJET :

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

CREATION D'UN CHARGE DE MISSION INFORMATIQUE ET MULTIMEDIAS

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal est appelé régulièrement à créer des emplois au sein des services afin de tenir compte du développement de la commune, des besoins des services, ou bien à supprimer ou modifier des postes qui ne seraient plus en adéquation avec l'activité des services.

Dans ce contexte, il est proposé de créer un emploi de chargé de mission informatique et multimédias à temps complet (Rédacteur).

Ce poste pourra être pourvu par un contractuel de droit public sous réverse qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté.

L'agent recruté par contrat devra justifier d'une expérience suffisante ainsi que d'un diplôme de niveau 4. Dans cette hypothèse et au regard de son expérience, la rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant à une fourchette comprise entre l'indice brut 389/indice majoré 373 et l'indice brut 597/indice majoré 508 et assortie du régime indemnitaire dans les conditions prévues par délibération du 20 décembre 2022.

Vu le Code Général de la Fonction Publique pris notamment dans son article L332-8-2°,

Vu le tableau des emplois et des effectifs de la commune,

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de créer des emplois,

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE,

Adopte l'exposé qui précède,

Décide la création de l'emploi à temps complet suivant :

- 1 poste de chargé de mission informatique et multimédias (Rédacteur);

Autorise, le cas échéant, le recrutement d'un agent contractuel pour pouvoir cet emploi sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté ;

Dit que les crédits sont inscrits au chapitre 012 du budget 2024 et suivants de la Commune de Saint-Cyr-sur-Mer.

Ainsi fait et délibéré
Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait conforme

Le Maire	Le Secrétaire de Séance
Philippe BARTHELEMY	Yannick GUEGUEN
Signé électroniquement par Philippe BARTHELEMY Le 22 février 2024	Signé électroniquement par Yannick GUEGUEN Le 22 février 2024

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture
083-218301125-20240220-DEL20240219-DE
Date de télétransmission : 22/02/2024
Date de réception préfecture : 22/02/2024